

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER

Siège : 1, place de la Mairie
68520 BURNHAUPT-le-HAUT
Tél. : 03.89.62.70.80
Email : smabvd.angelique@gmail.com
Site : <http://www.burnhaupt-le-haut.fr>

DEMANDE DE BRANCHEMENT ET/OU D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT DANS LE RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

IMPORTANT :

Afin d'instruire votre demande de raccordement au réseau d'assainissement, vous devez adresser au SMABVD le formulaire ci-dessous, rempli et signé, et accompagné des pièces suivantes :

1. Plan de situation, plan de masse, coupe verticale, plan des différents étages avec indication des installations sanitaires et des diamètres d'écoulement (eaux usées et pluviales).
2. Plan en coupe avec indication des niveaux, les chutes, les boîtes de nettoyage, les ventilations et les diamètres.
3. Plan d'implantation du regard de visite souhaité.

Demandeur

Nom et prénom :

Adresse actuelle : N°rue.....

Code postalCommune.....

Téléphone : Mobile :

Fax : Mail :

Adresse du terrain à raccorder

Adresse : N°rue.....

Code postalCommune.....

Section:Parcelle :

Nom et prénom du propriétaire précédent :
(en cas d'achat du terrain)

Nature de la construction à desservir

- | | |
|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> immeuble à usage d'habitation | nombre de logements : |
| <input type="checkbox"/> maison particulière | |
| <input type="checkbox"/> établissement public | préciser : |
| <input type="checkbox"/> établissement à usage professionnel | préciser : |
| <input type="checkbox"/> autre | préciser : |

Un permis a-t-il été déposé ?

oui non

Si oui, n° du permis :

Le soussigné demande

- l'autorisation de déversement dans le réseau public d'assainissement :
 - des eaux usées
 - des eaux pluviales
- la réalisation des travaux correspondant à l'installation sur son terrain ci-dessus référencé, d'un regard de branchement destiné à l'écoulement des eaux usées et /ou pluviales

Le soussigné déclare

- se soumettre en tous points aux prescriptions du règlement sanitaire départemental et au règlement d'assainissement du Syndicat d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, disponible dans chaque mairie et consultable sur le site internet de la commune de Burnhaupt-le-haut.
- exécuter les modifications qui auront été apportées par le Syndicat.
- respecter les prescriptions techniques d'exécution du raccordement en domaine privé.
- que le regard de branchement est bien situé sur sa propriété ou dans l'emprise d'une autorisation de passage établie devant notaire.

Le soussigné s'engage

- à payer le montant des travaux au Syndicat, sur présentation du titre de recette correspondant.
- à régler la participation financière pour l'assainissement collectif (PAC) prévue à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Public. Elle est fixée à 1 300 € par logement et/ou activité professionnelle créé.

Obligations

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes :

- * L'exécution de la partie publique du branchement particulier jusqu'au regard de visite inclus, ainsi que la partie privative des installations d'assainissement, **sera assurée sous le contrôle du Syndicat d'Assainissement.**
- * Les travaux d'installations privatives d'assainissement, et notamment la pose des conduites souterraines, **ne peuvent en aucun cas être réalisés avant l'exécution de la partie publique du branchement.**
- * Si le propriétaire ne se conforme pas aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement du Syndicat, **il sera entièrement responsable** du mauvais fonctionnement de son installation.
- * Les travaux de raccordement au réseau, ne pourront en aucun cas être réalisés par une autre entreprise **que celle mandatée par le Syndicat.**

Procédure

1. Le demandeur retire en Mairie le formulaire de demande de branchement et d'autorisation de déversement au réseau public d'assainissement et l'envoie au S.M.A.B.V.D avec les pièces demandées, ou prend contact directement avec le service.
2. Le Syndicat proposera un devis au demandeur pour la fourniture et la mise en place du branchement, et entreprendra les travaux (sans objet si le branchement est existant et conforme).

Fait à

Le

Signature :